

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frank Vandembroucke

Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

A partir du 1er février 2023, le médicament Kaftrio sera aussi remboursé intégralement pour les enfants de 6 à 11 ans atteints de mucoviscidose

Vendredi 23 décembre 2022

À partir du 1er février 2023, le médicament Kaftrio pour le traitement de la mucoviscidose sera aussi remboursé intégralement pour les enfants de 6 à 11 ans qui remplissent les conditions. Il en va de même pour Kalydeco en monothérapie pour les très jeunes patients à partir de 4 mois. « C'est un jour très important pour les jeunes enfants atteints de mucoviscidose et leurs familles », indique Frank Vandembroucke, ministre de la Santé publique.

Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandembroucke, se réjouit d'avoir pu trouver un accord, conjointement avec l'INAMI, avec la société pharmaceutique Vertex sur le remboursement de Kaftrio et Kalydeco. Il y avait déjà eu une avancée pendant l'été concernant le remboursement de Kaftrio pour toutes les personnes de plus de 12 ans qui entrent dans les conditions. Mais aujourd'hui, c'est une nouvelle avancée qui concerne les tout jeunes patients. « Nous avons tout fait pour trouver une solution. Et nos efforts sont récompensés. De cette manière, nous pouvons garantir les meilleurs soins possibles à plus de 140 enfants de moins de 12 ans atteints de mucoviscidose. C'est tout ce qui compte ».

Kaftrio est un médicament destiné aux personnes atteintes de mucoviscidose. La mucoviscidose est une maladie extrêmement lourde qui a un impact majeur sur la charge de morbidité et sur la qualité de vie des patients atteints. Kaftrio améliore la fonction pulmonaire, réduit le nombre d'infections, diminue le besoin d'antibiotiques et offre aux patients une meilleure qualité de vie. Ce médicament a un impact positif majeur non seulement sur la qualité de vie des personnes atteintes de mucoviscidose, mais aussi sur la qualité de vie de leur famille et de leurs amis.

Depuis le 1er septembre 2022, Kaftrio est déjà intégralement remboursé pour les enfants à partir de 12 ans qui remplissent les conditions. Après un accord avec la société pharmaceutique Vertex, le médicament sera désormais aussi remboursé pour les enfants de moins de 12 ans éligibles. Il ne sera plus nécessaire d'introduire une demande auprès du Collège des médicaments orphelins, ce qui réduit la période d'incertitude pour le patient et le médecin en attendant que le remboursement soit approuvé. Le remboursement dépend évidemment d'un certain nombre de critères médicaux.

A partir du 1er février 2023, Kalydeco en monothérapie sera également remboursé dès l'âge de 4 mois. Kalydeco est un médicament qui permet de rétablir l'équilibre sel-eau dans les voies respiratoires afin de protéger au mieux les poumons. Aujourd'hui, la thérapie est remboursée à partir de l'âge de 2 ans. Avec ces nouvelles modifications, les tout jeunes patients atteints de mucoviscidose pourront prétendre au remboursement dès l'âge de 4 mois.

Etant donné que l'âge a été étendu pour le remboursement, on s'attend à ce qu'environ 140 petits patients par an soient désormais traités avec Kaftrio ou Kalydeco.

Pour plus d'info:

Sandrine Daoud: 0473 11 84 38